

Emplois et protection sociale dans les Yvelines : Mobilisons-nous ensemble, pour améliorer nos droits et notre travail

Les Yvelines, département riche en emplois, dont des milliers menacés par les choix des entreprises

Les Yvelines comptent 1,4 million d'habitants dont 570 000 ayant un emploi salarié (près d'1 salarié sur 4 habitant les Yvelines travaille en dehors du département), 70 000 chômeurs et 250 000 retraités.

Les secteurs aéronautiques (Airbus, Thalès, Safran, etc) et automobiles (site de production et d'ingénierie de Renault et Peugeot) sont importants et font vivre de nombreux prestataires (Altran, Bertrand, Expléo...) et sous-traitants (Eaton, Adient, Bronzavia, Permaswage,...). Les métiers du commerce et des services sont aussi conséquents, des petites entreprises aux grands groupes (Sodexo et sa filiale Lenôtre par exemple).

Aujourd'hui, de nombreux emplois sont menacés dans de grandes entreprises, ce qui conduit à une avalanche (intérimaires, sous-traitant, petits commerce et services publics de proximité, etc ...). **En général, pour 1 emploi supprimé dans les grande groupes, 3 autres emplois induits sont supprimés.**

« Plan de Sauvegarde de l'Emploi », plan de départs volontaires, dispenses d'activité, ARME, Ruptures Conventionnelles Collectives, autant d'outils juridiques visant à supprimer des emplois. **Dans la plupart des cas, la crise sanitaire n'est qu'un prétexte pour licencier.**

Risque de fermeture de l'usine de Renault Flins en 2022 (plus de 3 500 salariés sans compter les intérimaires), suppressions d'emplois envisagés de 2 500 au technocentre Renault, 400 à Airbus, 400 à Expléo, mais aussi des suppressions de postes à Weight Wetcher, Lenotre, fermeture de la fromagerie de Rambouillet : **en tout, plus de 20 000 emplois, soit plus de 5 %, risquent d'être supprimés dans le département.**

D'autres choix sont possibles : baisse du temps de travail avec maintien du salaire, investissement des dividendes dans les recrutements, la formation, les améliorations techniques et écologiques...

**Pour la défense de l'emploi,
l'heure est à la mobilisation !**

Prenons-soin les uns des autres, Reprenons notre santé en main !

Début mars, ce sont les salariés et les syndicats qui dans bien des entreprises ont imposé des mesures de fermeture, de prévention et de réorganisation de l'activité.

Si depuis des protocoles ont été mis en place au travail, il y a parfois un écart entre les prescriptions et ce qui est appliqué, et bien des protocoles peuvent être améliorés. A commencer par celui de l'Education Nationale, qui a conduit début novembre à des mouvements de grève, vu les classes surchargées, les fenêtres bloquées... Ainsi des professeurs en grève du lycée Vaucanson aux Mureaux ont proposé un dédoublement des classes, chaque groupe venant alternativement une semaine sur deux.

L'aération est un facteur à prendre en compte pour éviter les contamination par aérosols. On peut se reporter aux articles R 4222-1 et suivants du Code du travail et consulter les publications de l'INRS. Se pose aussi la question des transports en commun franciliens trop souvent bondés.

C'est en additionnant les gestes barrière que la prévention s'améliore : lavage des mains, port du masque, aération des pièces, distanciation...

La politique de dépistage doit s'améliorer, et les personnes contaminées, ayant des symptômes évocateurs ou contacts doivent pouvoir s'isoler facilement, tout en étant indemnisées à 100% sans carence.

Plus d'emplois = plus de cotisations sociales

Deuxième confinement : Qui fait les frais de la crise, entreprises ou salariés ?

Si l'Etat s'est mis au chevet des entreprises lors de la crise du COVID (enfin surtout des grands groupes qui ont souvent les moyens financiers pour assumer les aléas de la période), ce sont surtout les salariés qui paient la note. Le chômage partiel a certes évité un chômage plus massif mais a appauvri une majorité des salariés concernés car indemnisé à 84% du salaire net. Et un récent décret prévoit que l'indemnisation pour les salariés passera de 70% du salaire brut à 60% au 1er janvier 2021.

Quelques mesures ont été prises suite aux mobilisations du monde du travail : reports successifs de la réforme du chômage (son application réduirait le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés de 10% et le montant des indemnités des nouveaux entrants de 20 à 50%), prime « confinement » (mais inégalitaire et au bon vouloir des entreprises), revalorisation salariale d'une partie du personnel soignant. C'est pourtant loin d'être à la hauteur de nos besoins !

La crise sanitaire prend une dimension sociale déjà visible avec l'explosion de la pauvreté, même dans l'un des départements les plus riches de France comme les Yvelines où l'augmentation des demandes de RSA est de 16,4% en quelques mois.

Nous en avons assez de trinquer avec des verres et des frigos vides !

EHPAD : très chers pour les résidents, très fructueux pour les actionnaires !

La tragédie vécue au printemps par les résidents et les salariés des Ehpads restera gravée dans les esprits. Pourtant, les maisons de retraite figurent parmi les investissements les plus rentables (ainsi, le groupe KORIAN a augmenté ses bénéfices de plus de 400% ces deux dernières années).

Dans les Yvelines, le coût médian est de 2.150 € dans le secteur public (qui représente seulement 17 % du parc) et de 3.200€ dans le secteur privé commercial. Certaines chambres sont à plus de 4.000 € ! Or, la pension moyenne était en France de 1.517 € en 2017 et tombe à 1.250 € pour les femmes. S'y ajoute le manque de places, de moyens, de personnel, qui revendique des améliorations depuis des années.

Il y a 110.000 personnes de plus de 75 ans dans les Yvelines. L'INSEE prévoit le doublement de ce chiffre en 2050, faisant du 78 le département le plus « vieux » d'Ile de France. Or, si on prend tous les dispositifs d'hébergement et d'accompagnement (Ehpads, Résidences, soins de longue durée, soins à domicile) les Yvelines se placent à la 71ème place des départements. Si on ne rectifie pas la barre, on va droit à la catastrophe !

Nous revendiquons :

- des Ehpads publics pour le besoin de la population et non pour enrichir des actionnaires ;
- l'augmentation du nombre de places ;
- des coûts d'hébergement compatibles avec le faible niveau des pensions des retraités et qui n'amputent pas les revenus, souvent précaires, de leurs enfants ;
- un grand service public de l'autonomie pris en charge à 100 % par la branche maladie de la Sécurité Sociale.

Où en est-on dans les hôpitaux yvelinois ?

Les principales sources de financement des hôpitaux publics proviennent de la CPAM, donc des cotisations sociales patronales et salariales prélevées sur les salaires.

Aussi, le nombre de personnel et de lits qui permettent de rendre un service public de qualité et de proximité dépend de nos cotisations.

Aussi, dans le GHT nord, nom barbare qui veut dire regroupement des 4 hôpitaux du Nord du département (Mantes, Meulan les Mureaux, Poissy et Sartrouville) et de 2 Ehpads, nous sommes passés de 3 133 lits en 2015 à 2 900 en 2017, **soit une baisse de 7,5 % de lits**, alors que dans le même temps la population, et donc le nombre d'utilisateurs, augmentait.

Lors de la 1ère vague du Covid, les hôpitaux ont démontrés, si besoin en était, toute leur importance et leur utilité sanitaire.

La CGT estime le besoin de 100 000 emplois supplémentaires dans les hôpitaux pour répondre aux besoins des usagers.

La santé a un coût mais n'a pas de prix !

pour financer la santé et le bien être de tous !



Non au « forfait payant aux urgences »

Le projet de PLFSS prévoit de mettre en place un forfait urgences c'est à dire la taxation des assurés sociaux passés par les urgences sans que ce passage débouche sur une hospitalisation.

Or de nombreux soins réalisés aux urgences ne nécessitent pas d'hospitalisation (1 patients sur 5 par exemple à l'hôpital de Mantes), ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas urgents et sérieux. Ce recours aux urgences compense une déficience de la médecine de ville.

Concrètement, avec un tel forfait, si demain je vais aux urgences car je présente des symptômes de la Covid (fièvre, toux), mais que c'est une grippe ou angine, je devrais payer le forfait urgence...

Avec un tel forfait, on sera loin de la prévention. Le fait de faire payer les soins aux urgences risque d'encrever encore aggraver la renonciation à des soins indispensables notamment des assurés les plus fragiles.

Contre ce forfait, je signe la pétition : <https://www.cgt.fr/petition/non-au-forfait-urgences>

Oui à la Gratuité des masque

Oui aux arrêts indemnisés sans carence



La politique sanitaire menée face à l'épidémie de Covid n'a pas suffi à empêcher une nouvelle vague brutale de contaminations, d'hospitalisations et de décès. Parmi les mesures à mettre en place :

- la mise à disposition gratuite de masques, en plus de ceux fournis par les employeurs,
- l'arrêt de travail indemnisé à 100% sans jours de carence lorsque l'on a des symptômes, qu'on est positif ou que l'on est cas contact, pendant la période d'isolement et/ou de l'attente du résultat du test.

Le droit aux soins doit exister pour toutes et tous !

Le droit aux soins est un droit fondamental mais aussi une mesure de santé publique. Les personnes sans-papiers, quand elles travaillent à leur nom, peuvent se voir refuser l'Aide Médicale d'Etat car leur salaire est supérieur au plafond fixé. Pourtant, elles ne peuvent être affiliées à l'assurance maladie en raison de leur situation irrégulière. Cela conduit à ne pas pouvoir se soigner, donc à l'aggravation de leur état de santé. Cela a des conséquences pour elles comme pour toute la société (coût plus élevé de maladies qui se sont aggravées, absence de dépistage de maladies contagieuses...).

La CGT, avec les travailleurs étrangers concernés, revendique la régularisation et l'attribution de l'AME à tous les sans-papiers.

De l'argent, il y en a :

30 Mds/an d'exonération de cotisations patronales qui manque à la Sécu et aux assurés chaque année depuis 25 ans

40 Mds/an d'exonération: CICE et le pacte de responsabilité

49 milliard d'euros de dividendes versés en 2019 par les entreprises du CAC 40 (dont Airbus, Renault, Peugeot)

1 milliard de dividendes en moins pour les actionnaires = 15 000 créations d'emplois !

La jeunesse doit être une priorité !

Le taux de chômage des jeunes a augmenté de 13,5% pour les Yvelinois de moins de 25 ans en une année. Bien que maintenant une précarité que la CGT dénonce, la baisse des CDD et missions d'intérim laisse de nombreux jeunes sans ressource, alors qu'ils n'ont très souvent droit ni aux allocations chômage ni au RSA.

La CGT revendique :

- L'instauration d'un revenu d'insertion pour les jeunes, pendant leurs études et lors de la recherche d'emploi
- Des mesures favorisant l'accès des jeunes à des logements abordables (construction de logements sociaux T1 et T2, création de places en foyer jeunes travailleurs)
- Un financement des transports collectifs permettant leur accès avec un prix modéré pour les jeunes, notamment quand ils ne sont ni lycéens ou étudiants, ni salariés.

Les luttes pour la santé publique, la protection sociale et les emplois permettent des victoires !

En 2017, ont eu lieu une forte mobilisation du personnel et des usagers et plusieurs manifestations au centre hospitalier de Meulan les Mureaux pour la préservation des lits de réanimation dans cet établissement. Ces mobilisations, dont la CGT a pris une part importante, ont permis d'obtenir de l'ARS le maintien de 4 lits en réanimation... Ce combat montre l'importance et l'intérêt des luttes quotidiennes, des petites avancées qui permettent finalement de construire un monde plus solidaire.



Le 14 octobre 2020, les retraités CGT 78 et l'union locale de Poissy ont inauguré une place Ambroise Croizat devant la CPAM de Poissy pour revendiquer une sécurité sociale de haut niveau, pour que chacun.e dispose en toutes circonstances de moyens de subsistance dans des conditions décentes.

Le 5 novembre, plus d'une centaine d'agents de tous les services de l'hôpital de Rambouillet se sont rassemblés pour exiger plus de moyens humains et matériels, plus de reconnaissance et l'égalité dans l'application des mesures du Ségur de la santé.



La CGT 78 appelle à poursuivre les mobilisations et les manifestations de solidarité !

78
la cgt

Hôpitaux, Ehpad

+ emplois, + moyens, des meilleurs salaires

Nos gestes barrières nécessaires pour
Personnels de santé, salariés, usagers et retraité.es, !

Retrouvez plus d'infos :

sur notre page facebook : <https://www.facebook.com/udcgt78/>

sur le site de la CGT 78 : www.udcgt78.fr

Informations sur le télétravail : <http://www.ugict.cgt.fr/tag/teletravail>

**Tous ensemble,
nous pouvons changer les choses !**

BULLETIN D'ADHESION

Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Courriel :

Téléphone :

Entreprise :

Ville du lieu de travail :

Bulletin à renvoyer à : UD CGT des Yvelines – 20, rue Jean Jaurès – 78190 Trappes ou par courriel : ud78@cgt.fr

